



Lettre de juillet 2025

de la section académique du
SNETAA FO

32, avenue Danton, 17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gjuilletl.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr>

234



SOMMAIRE :

- P.1 : Edito de la Secrétaire Académique.
- P.2 : CAPA disciplinaires ; Retour sur les mutations Inter et Intra Académiques ; Protection Sociale Complémentaire
- P.3 : Un CSA chaud à Royan en image.
- P.4 : Le Site internet du SNETAA Académie de Poitiers

Une année scolaire qui se termine ... mais quelle année !

Le dernier éditorial de l'année scolaire tente toujours de réaliser une synthèse. Chaque année a son lot de nouveautés : réformes de la voie professionnelle version 1, puis 2, puis 3 enfin énième version pour lesquelles le SNETAA réitère les demandes de bilans. Un jour, le vent portera nos revendications à l'oreille d'une Ministre spécialisée sur l'Ecole et vers un véritable Haut-Commissaire à la Voie Professionnelle, qui connaissent les tenants et les aboutissants des sujets qu'on leur a confiés. Certes, il est en poste depuis peu mais, je défie quiconque de le nommer sans avoir besoin de réfléchir. Bref, un responsable sortant régulièrement de son bureau pour venir jeter un œil du côté d'un atelier ou d'une salle de classe afin de découvrir à quoi ressemble un élève génération Alpha. Juste descendre de Paris pour montrer un peu d'appétence pour le métier de ceux qui tous les jours accueillent des adolescents désabusés et dont la mission est de les remettre à flot pour qu'ils soient « employables ». Il prendrait ainsi conscience du fait qu'un PLP, ce n'est pas seulement un formateur. Qu'un PLP, c'est un enseignant qui participe à l'éducation professionnelle citoyenne et culturelle de ses élèves tout en ayant une idée de leur avenir chevillée au corps car conscient que les établissements professionnels sous statut scolaire sont leurs derniers repères avant l'entrée dans le monde du travail.

Lors de notre CSA du 30 juin à Royan, nous avons découvert le puits sans fond du parcours Y. Encore plus nombreux que le nombre d'établissements, les modules proposés sont sans fin : chacun y allant de sa bonne foi. Certains collègues, malgré l'absurdité constatée de cette nouvelle réforme ont préparé un accueil pour les jeunes de terminales susceptibles de rester dans l'établissement entre les deux tours d'examen... Pendant ce temps-là, d'autres collègues qui passaient voir (puisque pas d'évaluation sur ces nouvelles PFMP) les terminales en entreprise découvraient souvent que le jeune n'y était pas, ou mieux parfois, qu'il était bien en poste mais avec un contrat d'intérim...

Les Inspecteurs Généraux sont venus faire des bilans en Mai dans certains établissements et reviendront expliquer la substantifique moelle du parcours Y ... à la rentrée... N'ont-ils pas un an de retard ? Alors le SNETAA académique regrette la multiplication de commissions disciplinaires envers nos collègues, refuse la mise en place de stagiaires de notre Académie dans des situations inappropriées pour passer une bonne année, n'admet pas que des IEN évaluent pour un PPCR des collègues sur des missions de formateurs UFA. C'est quand ils ont des classes cohérentes en nombre et en recrutement sous statut scolaire, qu'ils doivent rencontrer les IEN pour évoquer leur carrière. Le SNETAA continuera donc de dénoncer tous les dysfonctionnements, et plus particulièrement ceux de cette fin d'année, totalement ubuesques.

Le SNETAA, à la rentrée, accompagnera tous les collègues qui solliciteront son aide. N'hésitez donc pas à faire connaître le 1^{er} syndicat de l'enseignement professionnel, par l'affichage de nos publications sur le panneau syndical, et par notre site internet académique. N'hésitez pas, non plus, à contacter nos référents syndicaux académiques et faites-nous part de vos positionnements en cas de problématiques.

**L'année scolaire se termine. Profitez de vos vacances et surtout reposez-vous.
On se retrouve à la rentrée.**

Retour sur les mutations inter et intra académiques.

Chaque année le SNETAA académique propose des visio-conférences pour aider les collègues à constituer leur dossier pour les mutations inter au mois de novembre. C'est le Rectorat de l'Académie qui instruit les dossiers des collègues. Les dossiers sont remontés au Ministère qui gère alors le mouvement inter. C'est pour cela que l'équipe académique peut aider dans la constitution des dossiers, mais que ce sont les collègues du National qui prennent le relais, notamment pour les recours.

Pour les mutations intra, tout se passe dans l'Académie : constitution des dossiers, demande de révision et/ou de recours. Chaque collègue qui prend contact avec l'équipe académique pour les mutations inter et/ou intra connaît son interlocuteur académique et peut ainsi rester en contact facilement pour toute question de dernière minute. L'accompagnement des adhérents se fait jusqu'à la fin du mouvement.

Cette année, sur une quinzaine de dossiers traités à l'intra, la quasi totalité a eu satisfaction sur sa demande. Pour rappel, c'est à chacun de prévenir le SNETAA lorsqu'il fait une demande de révision et/ou un recours car l'administration ne nous prévient pas : si nous arrivons en audience sans connaître les dossiers pour lesquels nous sommes mandatés, chacun comprendra qu'il nous sera difficile de les défendre.

Depuis plusieurs années, les audiences du SNETAA avec la DPE, en charge des révisions/recours, sont très cordiales : l'échange est toujours constructif et chaque situation est clairement exposée.

Christelle Butreau et Jean-Luc Germaneau, élus FNEC-FP FO aux CAPA et membres du Bureau Académique

Les CAPA disciplinaires dans l'Académie de Poitiers sont convoquées dans les locaux du Rectorat pour examiner le dossier d'un collègue signalé par l'administration pour des manquements à la déontologie des fonctionnaires. La FNEC-FP FO, dont le SNETAA fait partie, dispose de 3 sièges (sur un total de 19 pour l'ensemble des organisations syndicales). Cette année scolaire, 5 CAPA ont été convoquées : c'est un nombre très important. Déjà, 3 sont prévues entre la prochaine rentrée et les vacances de la Toussaint : l'année prochaine s'annonce encore « exceptionnelle ». Quels sont ces manquements déontologiques ? Si un collègue est effectivement en dehors des « clous » et son comportement non admissible envers des jeunes, ce collègue est alors sanctionné sévèrement.

Cependant, des collègues se retrouvent devant ces CAPA pour des faits, certes répréhensibles, mais que l'on pourrait qualifier « d'accidentels ». Qui n'a pas eu un jour la tentation de dire ses quatre vérités à un élève qui nous use par son comportement, ses remarques, ses pitreries continues, qui nous épuise physiquement et psychologiquement ? Aujourd'hui, les élèves et les parents sont prompts à se plaindre du comportement de l'enseignant sans se remettre en question. La vie de quelques collègues peut s'en trouver alors brisée pour un écart, certes de trop, mais seulement un écart. Ce que nous ne devrions pas subir de la part de certains élèves se banalise, et nous devrions rester stoïques ! C'est difficile.

Cette CAPA disciplinaire comporte aussi 19 représentants de l'administration : collègues en poste au Rectorat, IEN, IA-IPR, chefs d'établissement (collège, lycée, lycée pro). Hélas au cours des échanges, on s'aperçoit que certains membres n'ont pas conscience de la réalité des classes d'aujourd'hui (plus particulièrement des classes de lycée pro), de la difficulté à gérer des élèves dont certains parents sont démissionnaires, qui sont cabossés par leurs années collège et par la vie tout simplement. Il revient aux organisations syndicales d'expliquer cette réalité. Certains dossiers se vivent alors de leur contenu et les sanctions posées sont faibles... mais quelle épreuve pour le collègue !

Nous nous posons la question du bien-fondé de certaines CAPA disciplinaires, qui se multiplient de façon inquiétante sur demande des Chefs d'Établissements, qui transmettent au Rectorat, sans prendre le temps de mener des « contradictoires ». Les enseignants n'ont pas à porter tous les maux des carences systémiques de l'E.N..

Christelle Butreau et Jean-Luc Germaneau, élus FNEC-FP FO aux CAPA et membres du Bureau Académique

Avec la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) en avril 2026 au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, les agents devront adhérer au contrat collectif souscrit auprès de l'organisme de PSC qui a été retenu, le groupement MGEN/CNP Assurances. Le ministère prendra en charge financièrement, pour les actifs, 50 % de la cotisation de base, c'est-à-dire de la cotisation d'équilibre. mais l'employeur ne cotise pas pour les retraités qui auront un an à partir du 1^{er} janvier 2026 pour savoir s'ils restent à la MGEN, avec le contrat collectif ou s'ils changent de mutuelle. Les retraités sont exclus de cet accord. Ils auront à choisir entre voir leurs cotisations fortement augmenter ou quitter la mutuelle avec laquelle ils ont partagé des dizaines d'années de vie...

Les retraités devront tenir compte du fait que compte tenu de leur âge ils paieront plus que les actifs. Et pour les nouveaux retraités, la première année de retraite la cotisation sera la même que celle d'un actif (100%), mais elle augmentera à 125 % la deuxième année, à 150 % les troisième, quatrième et cinquième année ... et pour être plafonnée à 75 ans à 175 % de la cotisation d'équilibre (la cotisation fixée annuellement pour les actifs). Ils devront savoir aussi que s'ils veulent bénéficier d'une meilleure couverture des soins ce sera possible, mais il leur faudra prendre une garantie optionnelle (option 1 ou option 2) et donc payer une plus forte cotisation. De plus il faudra regarder de près les taux de remboursement de ces options. L'esprit de la Sécurité Sociale : cotiser en fonction de ses moyens, et percevoir en fonction de ses besoins, semble remis en cause. Mais il est vrai que les principes de solidarité intergénérationnelle mis en place à la Libération par le Conseil National de la Résistance sont tous plus ou moins en cause.

Le SNETAA rappelle sa volonté de maintenir les principes qui ont guidé la mise en place de la Sécurité Sociale : protéger les salariés de tous les aléas de l'existence en matière de santé et de prévoyance.

Yves-Henri Saulnier, membre du Bureau Académique

CSA du 30 juin 2025 à Royan, nous étions 45, merci à tous !



Echanges d'informations 



4 PLP



L'ACTU c'est chaud



Un site incontournable à visiter régulièrement quand on est adhérent au SNETAA dans l'Académie de Poitiers : c'est son site (snetaa.poitiers.free.fr).

Le bandeau regroupe les dernières éditions de l'équipe académique (journal, info-flash ...) et celles du national (l'AP, les guides, les lettres) : tout est accessible en un seul clic !



Actualités - Calendrier

Le menu donne accès aux actus (principalement académiques), mais aussi à la liste des membres de l'équipe que chacun peut joindre pour poser une question personnelle d'ordre professionnel, évoquer une situation dans un établissement, ... en cliquant simplement sur l'icône ci-dessous.



L'équipe académique du SNETAA FO

Chacun peut participer au contenu : il suffit de les proposer au webmestre (snetaa.web.poitiers@gmail.com) qui les publiera après consultation des membres du Secrétariat Académique.



Vos contacts dans l'académie

Dernière info d'importance : sous le menu « Actus » il y a un onglet « Vacances scolaires » ! Profitez de celles qui s'annoncent pour « recharger les batteries » et reprendre en pleine forme en septembre.

Bel été à toutes et tous.

Jean-Luc Germaneau, webmestre, membre du Bureau Académique

Pour adhérer au SNETAA FO en ligne: <https://www.snetaa.org/adhesion-au-snetaa-fo/>

Ou contacter Bénédicte Moulin par : snetaa.s3.poitiers@gjuilletl.com

Ou adhérer **directement** au SNETAA FO par [formulaire papier](#)

Actuellement réduction de 17€

Adhérez par mensualisation, c'est encore plus simple